

Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : bilan et recommandations

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Plus de 3 ans après la loi de février 2008 qui prenait le parti de fusionner l'ANPE et les Assedic, il était opportun de se pencher sur la situation du nouvel établissement et de tirer un bilan de fonctionnement du service public de l'emploi.

Il est connu que Force ouvrière s'est opposée à cette fusion dans la mesure où il lui apparaissait que les principes directeurs méconnaissaient le fait que les métiers des Assedic et de l'ANPE étaient dissemblables. De surcroît, la séparation entre une prérogative publique, l'inscription et le placement des demandeurs d'emploi, et une fonction relevant du paritarisme, l'indemnisation, correspond à un principe républicain.

De fait, les auditions ont conduit à vérifier cette donnée puisque les gestionnaires nous ont tous confirmé que ces deux métiers continueront à perdurer séparément comme c'est d'ailleurs le cas dans tous les pays d'Europe.

Dès lors, le positionnement politique initial n'a pas été validé puisqu'on voulait additionner les effectifs de l'ANPE et des Assedic pour abaisser le ratio de demandeurs d'emploi par agent. Les faits ont démontré que cela correspondait seulement à une volonté de réaliser des économies au plan budgétaire, volonté traduite dans la récupération de 1 800 postes au moment même où la crise économique impactait avec violence la situation de l'emploi dans le pays.

C'est pourquoi, le groupe FO soutient la proposition sur le renforcement des effectifs qui ne permettent pas de répondre aux besoins immédiats ni même aux objectifs affichés par Pôle emploi en matière de renforcement de l'aide apportée aux chômeurs. Le groupe appelle également l'État à prendre ses responsabilités vis-à-vis des ex-salariés des Assedic qui risquent de voir leurs droits à la retraite sérieusement amputés.

Le bilan de cette fusion que présente le rapport est loin d'être satisfaisant pour les chômeurs avec files d'attente, retards dans les dossiers, délais d'indemnisation etc. Par ailleurs, le bilan des recours aux opérateurs privés reste à faire, tant au niveau du coût que de l'efficacité.

Il est justifié de dénoncer une batterie d'indicateurs trop nombreux, focalisés sur l'activité, autrement dit sur le chiffre, alors qu'il vaudrait mieux apprécier la qualité du service rendu, son efficacité et sa performance au regard du seul critère qui vaille : le retour à l'emploi durable. Un indicateur plus adapté permettrait aussi, sans doute, de relativiser les résultats des opérateurs privés en termes de qualité des placements réalisés. La perte de ce monopole par le service public n'a pas, loin de là, amélioré la situation.

Deux remarques pour terminer. La première relative à la place des partenaires sociaux. Le groupe FO considère que la fusion ANPE/Assedic a constitué un coup porté au paritarisme.

Dès lors, l'interrogation sur le « tripartisme » - entre guillemets - actuel de Pôle emploi doit d'abord prendre la forme d'une véritable expertise juridique sur la nature de l'institution. Il s'agit d'une espèce d'OVNI juridique, à la fois organisme public et branche professionnelle du privé, recourant aux prérogatives de puissance publique pour s'exonérer des règles de droit privé mais négociant des accords d'entreprise. Le groupe FO tient à rappeler qu'en France le tripartisme conduit à la mainmise de l'État, c'est-à-dire à l'étatisation. Cette situation est dommageable car elle a des conséquences sur les droits individuels et collectifs des salariés. Il est des cas où l'insécurité juridique crée de l'insécurité sociale. FO soutient donc la demande de clarification.

La deuxième remarque a trait à la réflexion envisagée sur la faisabilité d'agences régionales de l'emploi et de la formation. FO considère qu'il serait abusif d'appliquer une réforme supplémentaire sous forme de régionalisation de l'organisme. Cette institution, son personnel, ont besoin de stabilité juridique, sociale et politique. Cette initiative pourrait constituer le prélude au démantèlement complet de l'institution en renvoyant la politique de l'emploi au niveau régional, ce qui serait une étatisation régionalisée. Le groupe FO a donc exprimé des réserves sur ce point, comme il a été indiqué.

Pour conclure, le groupe Force ouvrière considère que ce document aura permis d'amplifier la prise de conscience de la nécessité de renforcer l'action et les moyens de l'organisme, au moment où, plus que jamais, les demandeurs d'emploi ont besoin du soutien d'un service public efficace et performant.

Le groupe FO a voté l'avis.